



PRÉFET DE L'ESSONNE

Septembre
2019

La Lettre de la Sécurité Routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Edito



Après une période estivale de vacances scolaires de 2 mois, le mois de septembre annonce la reprise de la routine routière quotidienne avec les trajets domicile – travail ou école.

Pour cette rentrée scolaire 2019-2020, les chiffres de l'accidentalité routière ne sont pas encourageants.

Par rapport la même période en 2018, on dénombre une augmentation des accidents corporels de 10 % (soit 957 accidents) et des personnes blessées de 11 % (soit 1200 blessés). La mortalité routière reste relativement stable, comparativement à 2018, avec une personne tuée en moins, soit 20 personnes tuées à ce jour.

La vigilance reste de mise car les mois de septembre, octobre et novembre sont plus accidentogènes que la période estivale.

En effet, les trajets habituels sont sources d'accidents corporels de la route en raison d'une baisse de la vigilance des usagers qui connaissent leur trajet « par cœur ». À cela s'ajoute le fait que ces accidents se produisent non loin du domicile de l'usager. Ce dernier relâche son attention, car il circule dans un environnement « qu'il maîtrise ».

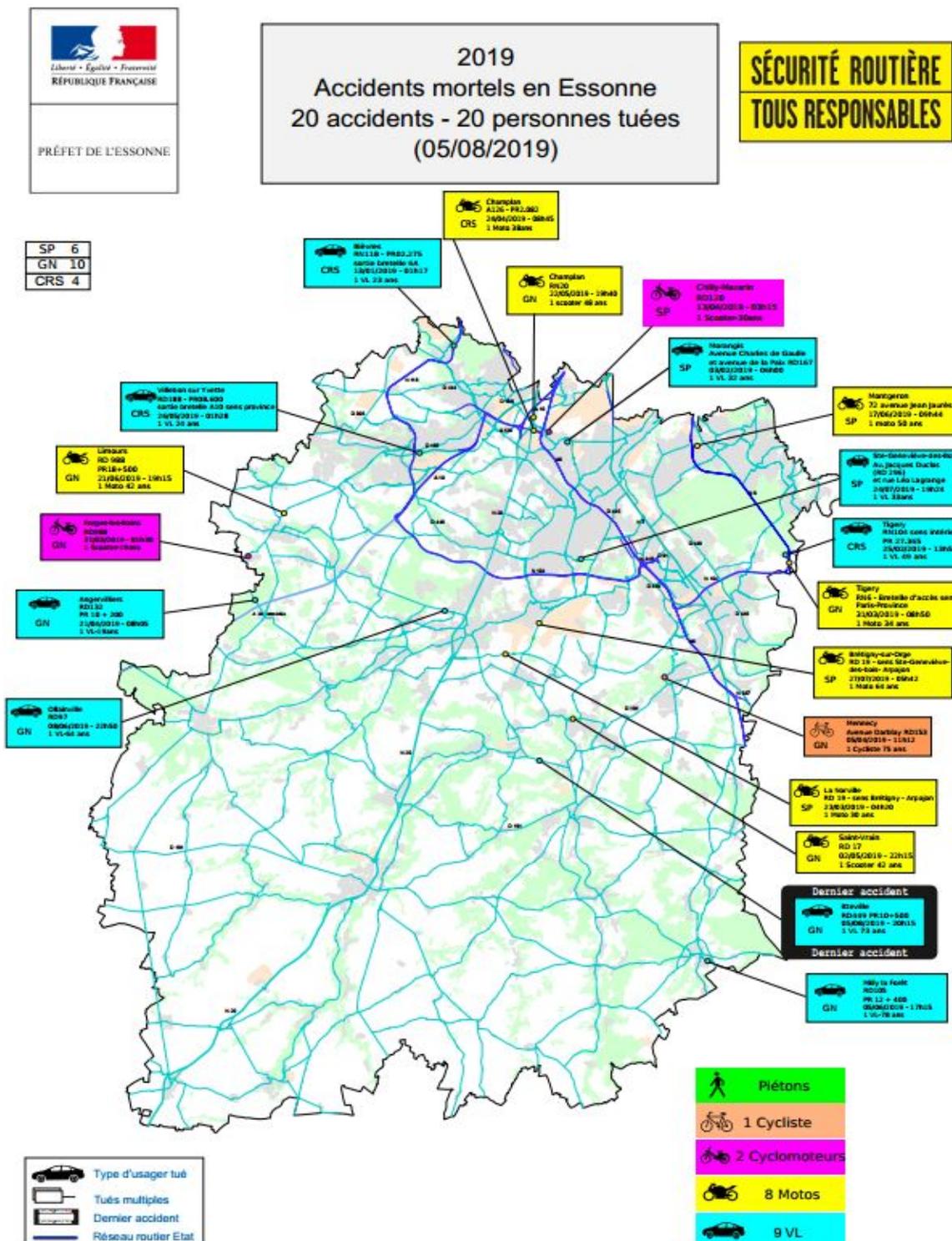
L'objectif commun doit rester le partage de la route et la sécurité de tous.

L'accidentalité 2019

Bilan chiffré à la rentrée scolaire : 957 accidents corporels, 1200 personnes blessées et 20 personnes tuées.

On comptabilise ainsi, par rapport à la même période en 2018, une hausse de 11 % des accidents corporels et de 10 % des personnes blessées.

La mortalité des usagers 2 roues motorisés reste toujours aussi préoccupante. À ce jour, ils représentent 50 % des personnes tuées sur les routes de l'Essonne alors qu'ils ne constituent en moyenne que 2 à 5 % du trafic routier.



La rentrée scolaire de septembre

Après deux mois de vacances, le retour à l'école est l'événement de ce mois de septembre. À cet effet quelques conseils de sécurité routière pour cette nouvelle année scolaire 2019-2020 qui commence :

En véhicule léger

- Prévoir votre départ (préparation des cartables, heure d'ouverture des écoles, temps de trajet) pour éviter toute précipitation au volant le matin même,
- Mettre la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière et cela peu importe la distance à parcourir,
- Mettre les cartables et sac à dos dans le coffre ou posés les à leurs pieds,
- Être vigilant et réduire sa vitesse à l'approche des zones scolaires,
- Ne pas s'arrêter en double ou triple file même pour un arrêt minute, utilisez les places de stationnement,
- Ne pas stationner sur les trottoirs, sur les passages piétons, dans les intersections ou sur les emplacements des cars scolaires.

Transports scolaires (bus/car)

- Accompagner votre enfant jusqu'à l'arrêt de bus (c'est indispensable pour les enfants fréquentant l'école maternelle),
- L'attendre, à son retour, du bon côté de la chaussée pour éviter qu'il traverse la route seul,
- Apprendre à son enfant les règles à respecter dans les cars et les bus (attacher sa ceinture de sécurité, valider son titre de transport, respecter le conducteur...).



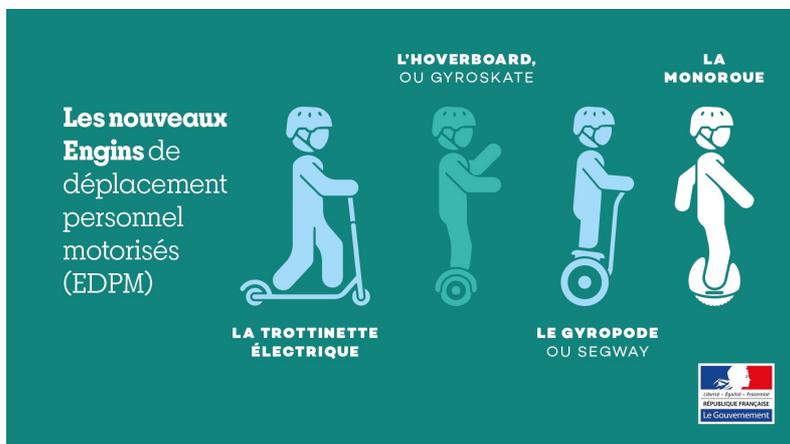
À pied

- Prévoir votre départ (préparation des cartables, heure d'ouverture des écoles, temps de trajet) pour éviter toute précipitation sur les trottoirs le matin même,
- Profiter de ce parcours pour enseigner à votre enfant (dés 3 ans) les règles pour marcher en sécurité,
- Ne pas traverser entre les véhicules, ni en diagonale,
- Privilégiez les passages piétons où sont présents des agents en charge de sécuriser la traversée piétonne,
- Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée de manière à faire face aux véhicules qui circulent, et voir le danger.
- **Évitez de téléphoner en traversant, car c'est une source de distraction.**



Vélos et engins de déplacement personnel (EDP)

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... Les nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés apportent de **nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien**. Leur présence de plus en plus forte dans les rues et l'espace public n'est cependant pas encore réglementée et pose des questions croissantes de sécurité.



Le Gouvernement s'est donc engagé à **faire évoluer le code de la route**, afin de prendre en compte l'existence de ces nouveaux engins et de définir des règles d'utilisation dans l'intérêt de tous. Après plusieurs mois de travail et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, **les ministères de l'Intérieur (Délégation à la sécurité routière) et des Transports viennent de finaliser un projet de décret modifiant le code de la route.**

Il vient d'être notifié à la Commission européenne et sera présenté au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) puis au Conseil d'État.

Cette nouvelle réglementation entrera en application à la rentrée 2019.

Bientôt de nouvelles règles de sécurité : préparez-vous !

À la rentrée 2019, vous devez respecter de nouvelles règles pour conduire une trottinette électrique (ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ
Le Gouvernement

> Soyez prudent !
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs

Votre engin doit être équipé :
- d'un avertisseur sonore
- de freins
- de dispositifs rétro-réfléchissants

> Ne transportez pas de passager !
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.

Il est préférable de porter un casque.

Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant. C'est valable la nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante même en agglomération.

> Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

20
Votre engin ne doit pas dépasser les 20 km/h.

Votre engin doit être équipé :
- de feux avant et arrière

➤ Le passage à l'heure d'hiver



Le passage à l'heure d'hiver s'effectuera comme chaque année à la fin du mois d'octobre.

Cette modification artificielle du temps, associée à la déclivité de la durée du jour, doit nous inciter à rester vigilant lorsque nous circulons aussi bien en agglomération qu'en rase campagne.

Ainsi chaque année, les jours suivants le changement d'heure en hiver, on enregistre en France un pic d'accidentalité de plus de 40 % pour les piétons en fin de journée.

Fin octobre, la nuit tombe une heure plus tôt et la luminosité baisse à l'heure de la sortie des classes et des trajets de fin de journée professionnelle. Des usagers vulnérables tels que les piétons et les cyclistes sont moins visibles.

Ne prenez pas de risque, soyez visible.

Piétons :

- vérifiez plusieurs fois avant de traverser,
- respectez les règles de base (marchez sur les trottoirs, utilisez les passages piétons...).

Cyclistes :

- vérifiez votre éclairage,
- portez votre gilet de haute visibilité en toutes circonstances,
- portez un casque muni de systèmes rétro-réfléchissant ou éclairant,
- ne roulez pas sur les trottoirs.

Conducteurs de véhicules motorisés :

- Adaptez toujours votre vitesse,
- écartez-vous au moins d'un mètre du trottoir,
- sur les routes, gardez vos phares allumés le jour et la nuit.

Les actions de sécurité routière

Le 02 juillet, la faculté des métiers d'Evry a organisé une action de sensibilisation des étudiants BTS sur le risque routier professionnel avec la participation de la préfecture, d'Allianz, de Prev'2R.

Le service éducation et sécurité routières a pu aborder avec les étudiants les risques inhérents à la prise d'alcool ou de produits stupéfiants par des mises en situation en tant que piéton ou conducteur. L'utilisation du simulateur 2 roues motorisées a permis de démontrer la vulnérabilité de ces usagers et l'intérêt d'un équipement adapté.



 **Faculté des Métiers**
ESSONNE
ARTISANAT - INDUSTRIE - COMMERCE ET SERVICES



Afin d'informer les usagers dans le cadre des grands départs en vacances estivaux, 2 actions de sécurité routière ont eu lieu au mois de juillet :

- le 06 juillet sur l'autoroute A6 à l'aire de Lisses,
- le 19 juillet sur l'autoroute A10 à l'aire de Limours-Janvry en partenariat avec la gendarmerie nationale, le SDIS 91 et Vinci Autoroutes.

Le Service éducation et sécurité routières a pu initier et sensibiliser les plus petits comme les adolescents sur les bonnes conduites à tenir. Quant aux adultes quelques rappels sur les risques encourus liés à la fatigue, à la prise d'alcool, au chargement du véhicule.... Avec la présence de M. BARBE, Délégué interministériel à la sécurité routière.

Préfecture de l'Essonne – DRSR/SESR
Boulevard de France – 91010 EVRY-COURCOURONNES Cédex